RECONNAISSANCE DE LECTURE ET D'ADHÉSION AU PRÉSENT RÈGLEMENT

VIOLENCE : *La violence est l'utilisation intentionnelle de la force, de la puissance ou de la contrainte (physique, verbale ou psychologique) pour dominer, blesser, détruire ou soumettre une personne contre son gré.*

Formes de violence

- ***Physique :*** *Coups, blessures, bousculades ou usage d'armes.*
- ***Psychologique ou morale :*** *Insultes, menaces, humiliation, chantage ou isolement pour briser l'estime de soi.*
- ***Verbale :*** *Cris, propos injurieux ou ton autoritaire et brusque.*
- ***Économique :*** *Contrôle de l'argent, dépendance financière forcée ou privation de ressources.*
- ***Sexuelle :*** *Tout acte ou contrainte à caractère sexuel exercé sans consentement*

Toute forme de violence entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'expulsion définitive de la personne concernée, que ce soit des joueurs, arbitres, spectateurs ou tout autre personne lié par cette reconnaissance et à la *Ligue de Hockey Balle Rive-Sud,* et ce, SANS REMBOURSEMENT.

La personne qui se croit lésée par une décision rendue à son endroit pourra faire appel de cette décision auprès d'un gestionnaire. Le comité décisionnel sera alors mis au courant de cet appel, et le gestionnaire exposera les faits et arguments de la personne qui croit avoir subi un préjudice.

Pour le bien de la ligue, pour sa réputation et pour sa santé financière, un joueur qui recevra trop de plaintes à son endroit, formulées auprès d'un gestionnaire concernant notamment sa façon de jouer (fait pas de passes, reste devant le but adverse, etc..) ou son attitude envers qui que ce soit, pourra aussi recevoir des sanctions qui pourraient aller jusqu'à l'expulsion, SANS REMBOURSEMENT. La ligue ne prendra pas la chance de garder un joueur toxique qui ferait en sorte que 2 joueurs exemplaires quitteraient par exemple.

Le même processus d'appel précité peut être demandé pour réviser une décision.

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____